

## Bachelier : assistant social

|                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS                                                                             |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : <a href="mailto:social.mons@helha.be">social.mons@helha.be</a>             |
| <b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE                                                        |
| Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : <a href="mailto:social.montignies@helha.be">social.montignies@helha.be</a> |
| <b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE                                                   |
| Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : <a href="mailto:social.montignies@helha.be">social.montignies@helha.be</a> |
| <b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE                                                              |
| Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : <a href="mailto:social.lln.bac@helha.be">social.lln.bac@helha.be</a>                           |

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 04 DROIT PUBLIC                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | SOAS1B31AS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                               | 2 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Volume horaire  | 24 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Campus Mons</u><br/> <b>Bruno LAMBERT</b> (<a href="mailto:bruno.lambert@helha.be">bruno.lambert@helha.be</a>)<br/> <u>HELHa Campus Montignies</u><br/> <b>Hélène H DELCOURT</b> (<a href="mailto:helene.delcourt2@helha.be">helene.delcourt2@helha.be</a>)<br/> <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u><br/> <b>Hélène H DELCOURT</b> (<a href="mailto:helene.delcourt2@helha.be">helene.delcourt2@helha.be</a>)<br/> <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u><br/> <b>Anne-Stéphanie RENSON</b> (<a href="mailto:anne-stephanie.renson@helha.be">anne-stephanie.renson@helha.be</a>)</p> |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que toute question contemporaine ainsi que le fonctionnement de la société ont une dimension historique et politique et que la connaissance de celles-ci permet de mieux les comprendre.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

##### Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

##### Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

##### Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
  - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
  - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
  - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
  - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Appréhender l'actualité sociale et politique
- II. Comprendre le contexte de l'action sociale, son histoire et son rapport au politique
- III. Connaître et comprendre les enjeux, les luttes et les compromis actuels et passés au niveau social et politique
- IV. Connaître et comprendre le rôle des institutions et des acteurs au niveau politique et social

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|                                |              |            |
|--------------------------------|--------------|------------|
| + HELHa Campus Mons            |              |            |
| SOAS1B31ASB                    | Droit public | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus Montignies      |              |            |
| SOAS1B31ASJB                   | Droit public | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus Montignies (HD) |              |            |
| SOAS1B31ASDA                   | Droit public | 24 h / 2 C |
| + HELHa Louvain-la-Neuve       |              |            |
| SOAS1B31ASB                    | Droit public | 24 h / 2 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|                                |              |    |
|--------------------------------|--------------|----|
| + HELHa Campus Mons            |              |    |
| SOAS1B31ASB                    | Droit public | 20 |
| + HELHa Campus Montignies      |              |    |
| SOAS1B31ASJB                   | Droit public | 20 |
| + HELHa Campus Montignies (HD) |              |    |
| SOAS1B31ASDA                   | Droit public | 20 |
| + HELHa Louvain-la-Neuve       |              |    |
| SOAS1B31ASB                    | Droit public | 20 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer

la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :Mail : [social.lln.bac@helha.be](mailto:social.lln.bac@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Droit public                                               |                                                                                                                     |                 |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 11_SOAS1B31ASB                                                                                                      | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                                  | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 2 C                                                                                                                 | Volume horaire  | 24 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Anne-Stéphanie RENSON</b> ( <a href="mailto:anne-stephania.renson@helha.be">anne-stephania.renson@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                                                     | 20              |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                                                     | Français        |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

L'activité d'apprentissage doit permettre aux étudiant·e·s de disposer d'une connaissance de base des différents concepts de droit public liés notamment à leur fonction professionnelle directe.

Les objectifs de l'activité d'apprentissage sont :

- permettre aux étudiant·e·s d'acquérir une bonne compréhension des concepts juridiques liés au droit public et à l'état Fédéral belge ainsi qu'aux entités fédérées :
  - Constitution (droits et libertés)
  - État fédéral (Parlement et gouvernement fédéral)
  - Entités fédérées (Parlements et gouvernements)
- leur permettre d'acquérir une bonne connaissance générale de la vie publique et politique - système électoral, voix d'acquisition et d'attribution de la nationalité...

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- Maîtriser les différentes notions de droit public et en particulier constitutionnel.
- Identifier le champ de compétences des différents niveaux de pouvoir

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Introduction : Concept du droit, différence entre droit public et droit privé...
- Les 6 principes dirigeant l'État fédéral - Représentativité du peuple, Constitution, la Belgique (de l'unitaire au fédéral), système électoral...
- La Constitution belge
- État fédéral et entités fédérées :
  - Le « fédéral » : Parlement (Chambre, Sénat), Gouvernement (Formation, travail, démission...)
  - Les « fédérés » : Parlements et gouvernements
- La répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique

#### Démarches d'apprentissage

- Enseignement magistral « actif » : énoncé des principes et mise en perspective constante avec l'actualité politique...
- Mise par écrit au tableau des têtes de chapitres, mots-clés...

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- A chaque début de cours, rappel des principaux concepts vu cours précédent
- Temps de questions / réponses pendant le cours spontanément ou durant les pauses

### **Ouvrages de référence**

La Constitution Belge

### **Supports**

Un syllabus composé de 2 parties (1 et 2) + une Constitution mise à jour

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit qui nécessite une bonne connaissance du cours (approfondie et détaillée) en lien avec les acquis d'apprentissage.

L'exemplaire de la Constitution belge tel que délivré par l'enseignante peut être consulté lors de l'examen.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation.

### **Pondérations**

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exe       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).